



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2023

Convoqué le 24 mars 2023, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 31 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, MONGEVILLE Christophe, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Excusés : ROMEAS Frédéric

Pouvoir : GUERIN Nathalie à Béatrice SAMUEL

SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mme Béatrice SAMUEL comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 01 mars 2023 (décision unanime)

VENTE DE TERRAINS

1 Vente de terrain à Mme SAUVAGEON

Monsieur le Maire rappelle le souhait d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle H 112. Une parcelle de 34 m² a été bornée par le cabinet CHALAYE, géomètre-expert.

Monsieur le Maire propose de céder cette nouvelle parcelle cadastrée H 1088 d'une superficie de 34 m² au tarif de 7 €/m² soit un montant de 238 €.

Raphaël RANCON demande si ce terrain est constructible. Monsieur le Maire répond que oui.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

2 Vente de terrain aux consorts DESFOND

Monsieur le Maire rappelle que les Consorts DESFOND ont sollicités la collectivité pour procéder à la rectification cadastrale des parcelles G 580 et G 585 dans le cadre de la vente de leur propriété située 205 Impasse de Boyer. Le cabinet GEOLIS est intervenu pour délimiter deux parcelles situées sur le domine public et référencées G 1176 de 47 m2 et G 1175 de 24 m2.

Monsieur le Maire propose de céder ces deux parcelles au tarif de 7 €/m2 soit un montant total de 497 €.

Raphaël RANCON fait remarquer que le chemin d'accès est sur du domaine privé. Monsieur le Maire explique qu'il a bien signalé ce fait aux vendeurs et à l'agence immobilière en charge de cette cession mais que cela ne représente pas un problème pour les acheteurs ni pour le notaire.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande s'il s'agira d'une résidence principale ou secondaire. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore rencontré les futurs acquéreurs mais qu'il s'agira d'un achat commun entre enfants et parents et que les enfants seraient en résidence principale et les parents en résidence secondaire.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

APPROBATION DES COMPTES

1- Approbation des comptes de gestion 2022 des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2022 dressés par le receveur public et avise le conseil municipal que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal valide les comptes de gestion : unanimité.

2- Approbation des comptes administratifs 2022 des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement au conseil municipal qui sont identiques aux comptes de gestion.

Jean-Paul BANCEL constate que l'augmentation des dépenses de carburants ne reflète pas la hausse des prix des carburants. Il est rappelé que tous les coûts des énergies ont augmenté considérablement en 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Electricité de la Haute-Loire souhaitait s'occuper du recouvrement des redevances d'occupation du domaine public auprès des opérateurs de télécommunication. Les services de l'Etat ont précisé au Syndicat que cela n'était pas possible légalement. Cette opération restera donc à la charge des communes.

Compte administratif de la commune

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=	550 492,65
Dépenses	=	<u>427 948,93</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	122 543,72
+ Excédent exercice antérieur (002)	=	200 308,39
EXCEDENT GLOBAL	=	322 852,11

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	692 790,95
Dépenses	=	<u>381 341,80</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	311 449,15
Déficit exercice antérieur (001)	=	<u>- 494 289,25</u>
DEFICIT GLOBAL	=	- 182 840,10
Restes à réaliser Dépenses	=	- 212 496,56
Restes à réaliser Recettes	=	212 679,66
BESOIN DE FINANCEMENT	=	- 182 657,00

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{er} Adjoint, valide ce compte : unanimité

Compte administratif de l'eau

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	=	96 848,49
Dépenses	=	<u>90 901,51</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	5 946,98
+ Excédent exercice antérieur (002)	=	114 529,15
EXCEDENT GLOBAL	=	120 476,13

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	=	46 633,72
Dépenses	=	<u>15 913,36</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	30 720,36
Excédent exercice antérieur (001)	=	<u>29 022,99</u>
EXCEDENT GLOBAL	=	59 743,35
Restes à réaliser Dépenses	=	0,00
Restes à réaliser Recettes	=	0,00
EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	=	59 743,35

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{er} Adjoint, valide ce compte : unanimité.

Compte administratif de l'assainissement

* SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	=	13 255,49
Dépenses	=	11 607,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	1 648,20
+ Excédent exercice antérieur (002)	=	0,00
EXCEDENT GLOBAL	=	1 648,20
* SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes	=	18 164,00
Dépenses	=	1 427,13
RESULTAT DE L'EXERCICE	=	16 736,87
Déficit exercice antérieur (001)	=	- 13 430,48
EXCEDENT GLOBAL	=	3 306,39
Restes à réaliser Dépenses	=	- 31 938,00
Restes à réaliser Recettes	=	21 832,00
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	=	- 6 799,61

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{er} Adjoint, valide ce compte : unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2022

1- Affectation des résultats du CA 2022 : Commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 de la Commune qui présentent un excédent global de fonctionnement de 322 852.11 € et en section d'investissement un besoin de financement est nécessaire pour 182 657.00 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	122 543,72
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	200 308,39
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	322 852,11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-182 840,10
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	183,10
Besoin de financement F. = D. + E.	182 657,00
AFFECTATION = G. = G. + H.	322 852,11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	182 657,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	140 195,11
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

2- Affectation des résultats du CA 2022 : Eau

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 de l'eau qui présentent un excédent global de fonctionnement de 120 476.13 € et en section d'investissement un excédent global d'investissement de 59 743.35 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 946,98
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés	114 529.15
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	120 476.13
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	59 743.35
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	120 476.13
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	120 476.13
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

3- Affectation des résultats du CA 2022 : Assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 de l'assainissement qui présentent un excédent global de fonctionnement de 1 648.20 € et en section d'investissement un besoin de financement d'investissement est nécessaire pour 6 799.61 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 648,20
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 648.20
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	3 306.39
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-10 106.00
Besoin de financement = e + f	6 799.61
AFFECTATION (2) = d.	1 648.20
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 648.20
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que le taux de fiscalité pour la taxe d'habitation était figé depuis 2019 et que ce taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires voté en 2022 n'a pu être appliqué. A compter de 2023, il est possible de réétudier la revalorisation de ce taux.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % sur les taux des taxes fiscales tels que :

- Taxe d'habitation : 8.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 34.60 %
- Taxe foncière sur non bâti (TFNB) : 73.08 %

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation des bases d'impositions fiscales d'environ 7 % en 2023. Jean-Paul BANCEL demande si ces nouvelles ressources reviennent à l'Etat. Il est rappelé que ces bases servent de calcul de chaque impôt et donc que les Communes, le Département et l'Etat verront leurs recettes augmentées proportionnellement.

Christophe MONGEVILLE constate que changer un taux d'imposition entraîne le changement des autres taux (TFB, TFNB, TH).

Alexandre MENIS souligne que tout augmente actuellement et que les taux d'imposition de la Commune sont parmi les moins élevés de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour : 10 - Abstention : 4

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

1- Approbation du budget primitif 2023 de la commune

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de la commune 2023 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	676 670,00 €	676 670,00 €
Section d'investissement	1 728 289,66 €	1 728 289,66 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023	2 404 959,66 €	2 404 959,66 €

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

2- Fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire expose que la loi lui autorise de faire des virements d'un compte à un autre sans avoir recours à une délibération mais suivant un montant maximum défini par le Conseil Municipal suivant un taux compris entre 0 et 7 %. Il sollicite le Conseil Municipal pour lui donner une autorisation fixée à 15 000 € en section de fonctionnement et 50 000 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

3- Approbation du budget primitif 2023 de l'eau

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de l'eau 2023 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	236 569,13 €	236 569,13 €
Section d'investissement	193 751,35 €	193 751,35 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF EAU 2023	430 320,48 €	430 320,48 €

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

4- Approbation du budget primitif 2023 de l'assainissement

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de l'assainissement 2023 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	15 310,00 €	15 310,00 €
Section d'investissement	37 778,59 €	37 778,59 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023	53 088,59 €	53 088,59 €

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente les travaux d'éclairage public au Bourg, à Franc et Aulagny ainsi que l'extension sur la Rue du Château et Route de Coursoux afin de terminer le remplacement des luminaires actuels par des Leds. Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses s'élève à 34 710.95 HT.

Le Syndicat prend en charge ces travaux et demande une participation de 55 % à la Commune, soit :

$$34\,710.95 \times 55\% = 19\,091.02 \text{ € HT}$$

Cette participation sera éventuellement ajustée en fin de travaux suivant le montant exact des dépenses réalisées.

Florence MONTERYMARD-GRAS remarque que les dépenses pour le changement des candélabres sur les hameaux de la Commune ne sont pas trop élevées.

Jean-Paul BANCEL demande la puissance des ampoules Leds qui seront mises en place. Il est répondu que cela dépend des candélabres et que la Commune fera de toute façon des économies.

Blandine TERRIER s'interroge sur l'installation de lampes solaires. Monsieur le Maire répond que cela peut être intéressant dans les lieux isolés sans réseau d'alimentation mais que le fonctionnement en période hivernale est encore compliqué.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Maison des chasseurs : l'association de chasse de Montregard demande une extension des locaux situés à Franc pour installer une salle de découpe et une chambre froide. Les travaux seraient réalisés en grande partie en régie avec une aide de la Fédération de chasse pour le matériel et une aide de la Région pour le bâtiment. Un projet est actuellement à l'étude.
- Raphaël RANCON demande si la vente de terrain de l'ancienne scierie est prévue cette année. Monsieur le Maire rappelle le projet en cours et indique qu'une partie de ces terrains pourraient être cédés rapidement. D'autres études sont en cours pour définir précisément le prix de revente.
- Florence MONTERYMARD-GRAS remarque que l'on communique beaucoup sur le chemin de Saint-Régis. Il est rappelé le projet d'aménagement du terrain en arrière de Saint-Régis avec notamment la création d'un accès direct à la statue. Une aide financière a été sollicitée pour la réfection de cette statue.
- Florence MONTERYMARD-GRAS s'étonne que l'on perçoive une aide des amendes de police pour les travaux de reprise du mur sur le chemin de St-Régis. Il est rappelé que ces sommes servent en priorité à la sécurisation des voiries.
- Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation du Syndicat des Eaux de Tence avec la création d'un réseau allant du réservoir de la Collange jusqu'au réservoir des Hostes à Tence.
Jean-Paul BANCEL signale que si ce tracé doit passer par Fours, il faut repousser les travaux de voiries l'année prochaine.

- Jean-Paul BANCEL s'inquiète du montant des travaux pour la création du garage communal à la place de l'ancienne scierie et demande un tableau détaillé des dépenses. Cette demande est appuyée par Christophe PICHON et Florence MONTERYMARD-GRAS. Monsieur le Maire s'engage à le transmettre au prochain conseil.
- Monsieur le Maire expose le projet du Syndicat des Eaux de Montregard pour la sécurisation de différents captages à la Collange et au Petit Basset. Il est précisé que ces travaux induisent par la même occasion une sécurisation du réseau de distribution d'eau potable sur ces mêmes secteurs. Raphaël RANCON demande si des habitants de ces hameaux ont demandé un raccordement. Il est répondu qu'une demande est parvenue en mairie.
- Emmanuel MOULIN propose de faire un essai de coupure d'un candélabre situé sur la maison des sports et des loisirs en vue de la suppression de celui-ci et déterminer si ceux restant seraient suffisant pour la mise en place prochaine de la vidéosurveillance.
- Martine MOULIN fait un compte rendu de la journée de sensibilisation à la gestion de crise qui a eu lieu au SDIS 43.
- Il a été demandé de bloquer la date du 09 juin pour un prochain conseil municipal dans le cadre des élections sénatoriales.

Le Maire,
Gilles JURY

La Secrétaire de Séance,
Béatrice SAMUEL